



## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### CONSEIL MUNICIPAL

1<sup>er</sup> JUIN 2022

*Convocations adressées le 24 Mai 2022*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33*

*Nombre de conseillers présents : 27*

*Nombre de conseillers votants : 33*

*Secrétaire de Séance : Gilles Frémont*

**Étaient présents :** Emmanuel FRANCOIS, Christian BONNARD, Eloïse DRAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Mickaël CHAPEAU, Olivier CONTE, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Samira MOKADEM, Mukerrem AK, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Alain DELANCHY, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, François LEFEVRE

**Avaient donné pouvoir :**

Laurence LEFEVRE

Annick MARICHAL

Christophe DE AMORIN

Pascaline DAUMAIN

Mohamed BENBEDRA

Fatiha KENDRI

procuration à Christian BONNARD

procuration à Christian BONNARD

procuration à Alain GARCIA

procuration à Olivier CONTE

procuration à Michel SOULAS

procuration à Nabil BENZAIT

**Absent :**

**VŒUX :**

- Vœu présenté par le groupe J’Aime St-Pierre et soutenu par le groupe A GaucheS Toute ! pour la pérennisation des activités de l’association Diagonale dans les conditions exactes de la convention initiale et au minimum jusqu’en septembre 2023

**VOTES :** CONTRE 22

POUR 11 (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI, François LEFEVRE)

- Vœu présenté par le groupe AGT avec le soutien des groupes J’Aime St-Pierre et Vivre Ensemble Solidaire Métropole concernant le plan local d’urbanisme -4 propositions : 1) Report du calendrier 2) Organisation de concertations publiques pour une participation citoyenne 3) Organisation de débats constructifs en commission urbanisme 4) Procédure de révision en cas d’impact du projet d’aménagement et de développement durable du PLU

**VOTES :**     **CONTRE**     **23**  
**POUR**           **10** (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI)

- Vœu présenté par le groupe d'opposition Agir Ensemble – Demande la diffusion des comptes rendu de réunions des bureaux municipaux

**VOTES :**     **CONTRE**     **22**  
**POUR**           **11** (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI, François LEFEVRE)

**COMPTE RENDU DELEGATION DU MAIRE :**

- Compte-rendu de la délégation accordée au Maire en matière de marchés publics en application de l'article 1.2122-22 alinéa 4 et 6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

**PREND ACTE**

**ADMINISTRATION GENERALE :**

- Modification nombre d'adjoints

A la suite de la démission de Madame Gania BOUGADBA, 6ème Adjointe, démission acceptée par Madame la Préfète, il est proposé :

- de ne pas procéder au remplacement de cette adjointe,
- faire monter les adjoints dans l'ordre du tableau.

La liste des adjoints est la suivante dans l'ordre du tableau :

1er Adjoint :	Monsieur Christian BONNARD
2ème Adjoint :	Madame Eloïse DRAPEAU
3ème Adjoint :	Monsieur Mickaël CHAPEAU
4ème Adjoint :	Madame Laurence LEFEVRE
5ème Adjoint :	Monsieur Amin BRIMOU
6ème Adjoint :	Monsieur Alain GARCIA
7ème Adjoint :	Madame Marion PERSIANI
8ème Adjoint :	Monsieur Olivier CONTE

**VOTES :**     **POUR 22**  
**ABSTENTIONS 11** (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI, François LEFEVRE)

- Désignation de deux conseillers municipaux délégués

Il est proposé :

- Madame Samira MOKADEM, conseillère municipale déléguée sur la compétence de la parentalité,
- Monsieur Gilles FREMONT, conseiller municipal délégué sur la compétence du logement.

Pour les autres conseillers municipaux délégués,

- Madame Jeanine METAIS, en plus de sa délégation auprès des personnes handicapées, sa compétence est élargie aux personnes âgées,
- Pour Madame Gamzé AK et Monsieur Régis DUROUCHOUX, les délégations restent inchangées.

**VOTES :        POUR 22**  
**ABSTENTIONS 11 (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI, François LEFEVRE)**

- Modification de la composition des commissions

Suite à la démission de Madame Gania BOUGADBA, le conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Gilles FREMONT en tant que conseiller municipal.

Il est nécessaire de délibérer à nouveau sur la composition des commissions, afin que ce nouveau conseiller municipal puisse les intégrer en tant que membre.

**VOTES :        POUR 22**  
**ABSTENTIONS 11 (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI, François LEFEVRE)**

- Désignation d'un membre au Centre Communal d'Action Sociale

Suite à la démission de Gania BOUGADBA en qualité de membre du Centre Communal d'Action Sociale, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Selon l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal de la liste qui a obtenu ce siège.

Le Conseil Municipal propose de remplacer Madame Gania BOUGADBA par Monsieur Alain GARCIA au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sont :

Laurence LEFEVRE  
 Jeanine METAIS  
 Amin BRIMOU

Alain GARCIA  
 Fatiha KENDRI  
 Maoya DRICI-KOUBA

**VOTES :      POUR 22**  
**ABSTENTIONS 11** (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI, François LEFEVRE)

**JURIDIQUE :**

- Achat et livraison de denrées alimentaires pour la cuisine centrale J. Decour – lancement de la consultation

Les accords-cadres concernant la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour la cuisine centrale J.DECOUR s’achevant au 31 décembre 2022, une nouvelle consultation doit être lancée.

Ces prestations feront l’objet d’accords-cadres à bons de commandes pour une période maximale de 4 ans (période initiale d’un an, reconductible 3 fois maximum). Les accords-cadres seront conclus sans montant minimum et avec un montant maximum par période.

Sur les 4 dernières années, l’achat de denrées alimentaires a représenté un coût d’environ 2 110 000 € TTC.

La consultation sera donc lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE**

**D’AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation des accords-cadres et de recourir à la procédure d’appel d’offres ouvert ;

**D’AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint à signer les accords-cadres ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de la procédure ;

**D’INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget Général de la Collectivité.

**VOTES :      Délibération adoptée à l’unanimité**

- Monsieur OLIVIERO – Remboursement d’une indemnité de sinistre exposition

La commune dispose d’une assurance multirisque expositions.

Ainsi, chaque exposition organisée par les services municipaux fait l’objet d’une demande d’assurance particulière.

Lors de l'exposition INVERSIBLE, qui s'est déroulée dans la galerie d'exposition, passage Emmanuel Chabrier, du mois de mars 2021 au mois de juillet 2021, deux objets ont été cassés par maladresse lors d'une visite scolaire :

- Une ancienne visionneuse de poche COROR diapositive des années 1950
- Un ancien globe en verre, rond, datant du XIXème – XXème siècle

Ces objets ont été achetés à un antiquaire pour un montant de 180 euros.

Les objets étant irréparables, et le montant du sinistre étant inférieur au montant de la franchise de 500 euros prévue dans le contrat, il est proposé un remboursement à l'artiste pour le montant susmentionné.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** le remboursement direct au propriétaire des œuvres endommagées pour un montant de 180 euros ;

**VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité**

**FINANCES :**

- Compte de Gestion 2021 – Budget Principal

Les résultats (\*) du compte de gestion de l'exercice 2021 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Mandats émis au 31/12/2021	23 912 947,55	Mandats émis au 31/12/2021	4 159 165,78
Titres émis au 31/12/2021	27 679 803,77	Titres émis au 31/12/2021	2 708 494,19
<b>Résultat propre à l'exercice 2021</b>	<b>3 766 856,22</b>	<b>Résultat d'exécution de l'exercice 2021</b>	<b>-1 450 671,59</b>
Reprise du résultat excédentaire 2020	0,00	Reprise du résultat déficitaire 2020	-510 212,51
<b>Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021</b>	<b>3 766 856,22</b>	<b>Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021</b>	<b>-1 960 884,10</b>

(\*) Pages 22, 23 du compte de gestion annexées à cette délibération

Considérant qu'il existe une concordance parfaite entre les résultats du compte administratif 2021 et ceux du compte de gestion 2021 du Trésorier municipal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE D'APPROUVER le compte de gestion 2021 du budget principal de la commune**

**VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité**

*Convocations adressées le 24 Mai 2022*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33*

*Nombre de conseillers présents : 28*

*Nombre de conseillers votants : 33*

*Secrétaire de Séance : Gilles Frémont*

**Etaient présents :** Emmanuel FRANCOIS, Christian BONNARD, Laurence LEFEVRE, Eloïse DRAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Mickaël CHAPEAU, Olivier CONTE, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Samira MOKADEM, Mukerrem AK, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Alain DELANCHY, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, François LEFEVRE

**Avaient donné pouvoir :**

Annick MARICHAL

procuration à Christian BONNARD

Christophe DE AMORIN

procuration à Alain GARCIA

Pascaline DAUMAIN

procuration à Olivier CONTE

Mohamed BENBEDRA

procuration à Michel SOULAS

Fatiha KENDRI

procuration à Nabil BENZAIT

**Absent :** /

- Compte Administratif 2021 – Budget Principal de la ville

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.2121-14,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 du comptable,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 2021 :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses de fonctionnement 2021 mandats réalisés au 31/12/2021	23 912 947,55 €
Recettes de fonctionnement 2021 titres émis au 31/12/2021	27 679 803,77 €
<b>Résultat propre à l'exercice 2021</b>	<b>3 766 856,22 €</b>
Reprise du résultat de l'exercice 2020	0,00 €
<b>Résultat cumulé exercice 2021</b>	<b>3 766 856,22 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses d'investissement 2021 mandats réalisés au 31/12/2021	4 159 165,78 €
Recettes d'investissement 2021 titres émis au 31/12/2021	2 708 494,19 €
<b>Résultat d'exécution de l'exercice 2021</b>	<b>-1 450 671,59 €</b>
Reprise du résultat déficitaire de l'exercice 2020	-510 212,51 €
<b>Résultat cumulé de la section d'investissement 2021</b>	<b>-1 960 884,10 €</b>
<b>Reports</b>	
Dépenses d'investissement 2021 reportées sur l'exercice 2022	323 432,58 €
Recettes d'investissement 2021 reportées sur l'exercice 2022	0,00 €
<b>Solde des reports</b>	<b>-323 432,58 €</b>
<b>Besoin (-) de financement de la section d'investissement</b>	<b>-2 284 316,68 €</b>

L'exposé de Monsieur Bonnard entendu,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE D'ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la commune**

**VOTES :**    **POUR**        **21**  
**CONTRE**    **11** (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI, François LEFEVRE)

**Monsieur le Maire ne prend pas part au vote**

*Convocations adressées le 24 Mai 2022*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33*

*Nombre de conseillers présents : 27*

*Nombre de conseillers votants : 32*

*Secrétaire de Séance : Gilles Frémont*

**Etaient présents :**    Christian BONNARD, Laurence LEFEVRE, Eloïse DRAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Mickaël CHAPEAU, Olivier CONTE, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Samira MOKADEM, Mukerrem AK, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Alain DELANCHY, Gilles

**FREMONT, Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laéticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, François LEFEVRE**

**Avaient donné pouvoir :**

**Annick MARICHAL**

**procuration à Christian BONNARD**

**Christophe DE AMORIN**

**procuration à Alain GARCIA**

**Pascaline DAUMAIN**

**procuration à Olivier CONTE**

**Mohamed BENBEDRA**

**procuration à Michel SOULAS**

**Fatiha KENDRI**

**procuration à Nabil BENZAIT**

**Absent : Emmanuel FRANCOIS**

**- Affectation des résultats définitifs 2021 – Budget Principal de la commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 lors de la délibération 2022-24 du 9 mars 2022,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement excédentaire qui s'élève à (+) 3 766 856,22 €
- un résultat d'exécution d'investissement déficitaire de (-) 1 960 884,10 €
- un besoin de financement des restes à réaliser de (-) 323 432,58 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2021 comme suit :

- 1 482 539,54 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement
- 1 960 884,10 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » en dépenses d'investissement
- 2 284 316,68 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissement.

**VOTES :      POUR            22**  
**CONTRE        10 (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laéticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI)**



*Convocations adressées le 24 Mai 2022*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33*

*Nombre de conseillers présents : 28*

*Nombre de conseillers votants : 33*

Secrétaire de Séance : Gilles Frémont

**Etaient présents** : Emmanuel FRANCOIS, Christian BONNARD, Laurence LEFEVRE, Eloïse DRAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Mickaël CHAPEAU, Olivier CONTE, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Samira MOKADEM, Mukerrem AK, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Alain DELANCHY, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, François LEFEVRE

**Avaient donné pouvoir** :

Annick MARICHAL

procuration à Christian BONNARD

Christophe DE AMORIN

procuration à Alain GARCIA

Pascaline DAUMAIN

procuration à Olivier CONTE

Mohamed BENBEDRA

procuration à Michel SOULAS

Fatiha KENDRI

procuration à Nabil BENZAIT

**Absent** :

- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées pour 2022 entre la commune et TMVL

Il est rappelé que la commune de Saint-Pierre-des-Corps, en qualité de membre de la Métropole « Tours Métropole Val de Loire », siège à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses communes membres, suite aux compétences que la commune de Saint Pierre des Corps a transférées à la Métropole.

La commune a désigné un représentant titulaire et un suppléant par délibération n° 2021-102 du conseil municipal du 8 septembre 2021.

Au titre de l'exercice 2022, la CLECT s'est réunie le 4 avril 2022.

Le rapport annuel 2022 de la CLECT et son annexe financière sont annexés à la présente délibération.

Au vue de ce rapport, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rapport.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DEMANDE D'APPROUVER** le rapport 2022 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière

**VOTES** :    **POUR**            **23**

**ABSTENTIONS 10** (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI)

- Adoption du pacte financier et fiscal de Tours Métropole Val de Loire et de ses communes membres

Par délibération en date du 17 juillet 2020, Tours Métropole Val Loire s'est engagée dans l'élaboration d'un pacte fiscal et financier qui organise les relations financières entre Tours Métropole et les communes qui la composent.

Ce pacte permet une parfaite transparence des relations financières croisées. A ce titre, il prévoit une simplification des dispositifs existant qui contribuera à une grande efficacité administrative.

Il n'entraîne pas de perte de financement métropolitain dans le passage à un nouveau dispositif.

S'agissant de la mise en œuvre des dispositions du pacte fiscal et financier, le Conseil Métropolitain a adopté une nouvelle architecture de la dotation de solidarité communautaire par délibération du 9 décembre 2021; approuvé le pacte financier et fiscal et, abrogé les délibérations relatives au remboursement des frais de transport par délibération du 28 mars 2022.

La CLECT du 4 avril 2022 s'est prononcée favorablement sur les transferts de charges sur 2022.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le pacte financier et fiscal de TMVL.

**VOTES :**     **POUR**                                 **22**  
                           **CONTRE**                                 **1 (François LEFEVRE)**  
                           **ABSTENTIONS**     **10 (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI)**

- Demande de garantie d'un emprunt CDC par Touraine Logement – Opération de réhabilitation des logements J. Prévert

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE**

**1 – D'ACCEPTER** d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 653 772 euros souscrit par Touraine Logement E.S.H. auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 131602 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 826 886 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

**2 –D' ACCORDER** sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Touraine Logement E.S.H., dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer dans les meilleurs délais à Touraine Logement E.S.H. pour

son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**3 – DE S’ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l’emprunt.

**4 – D’AUTORISER** Monsieur le Maire, et le 1<sup>er</sup> adjoint en son absence, à signer toutes les pièces se rapportant à la garantie de l’emprunt consentie par la Ville.

**VOTES : Délibération adoptée à l’unanimité**

- Transmission des actes à la Préfecture – Autorisation de signature d’un contrat de prestations de service avec la société Studia Digital pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dématérialisés à la Préfecture

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du développement de l’administration électronique, l’Etat s’est engagé dans un projet dénommé @CTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Afin de mettre en place la télétransmission des actes, il convient de signer une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes en partenariat avec la Préfecture d’Indre et Loire.

Il est à noter que cette convention ne peut être finalisée qu’après le choix du prestataire de service, c’est-à-dire l’opérateur de télétransmission homologué par le Ministère de l’Intérieur. Le prestataire choisi par la commune est la société STUDIA DIGITAL, homologuée le 27 juillet 2018, au travers de sa plate-forme MAGITEL-CL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE**

**D’ACCEPTER** la passation et la signature d’un contrat de prestations pour l’utilisation de l’outil de dématérialisation de la société STUDIA DIGITAL dans le cadre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dématérialisés à la Préfecture

**D’AUTORISER** le Maire à signer ce contrat et à effectuer toutes les démarches y afférentes

**VOTES :**

<b>POUR</b>	<b>22</b>
<b>CONTRE</b>	<b>1 (François LEFEVRE)</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>10 (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI)</b>

- Convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE**

**de procéder** à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires

**de donner** son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes ;

**d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

<b><u>VOTES :</u></b>	<b>POUR</b>	<b>30</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>1 (François LEFEVRE)</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>2 (Claude LALA, Cyrille JEANNEAU)</b>

**RESSOURCES HUMAINES :**

- Création du comité social territorial commun à la ville de Saint-Pierre-des-Corps, au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre-des-Corps et de la Caisse des Ecoles

**L'exposé d'Eloïse DRAPEAU entendu,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de donner son accord sur la création d'un Comité Social Territorial commun et compétent pour les agents de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre-des-Corps et la Caisse des écoles
- de donner son accord sur la création d'une formation spécialisée au sein du CST commune et compétente pour les agents de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, du CCAS de Saint-Pierre-des-Corps et de la Caisse des écoles
- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 et un nombre égal de représentants suppléants
- d'appliquer le paritarisme numérique, en proposant de fixer en nombre égal les représentants du personnel et les représentants de la collectivité
- de ne pas fixer de règle de répartition des sièges entre les représentants de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, du CCAS de Saint-Pierre-des-Corps et de la Caisse des écoles
- d'appliquer le paritarisme de fonctionnement en proposant de recueillir l'avis des représentants de la collectivité en complément de celui des représentants du personnel
- d'autoriser l'implantation du siège du CST au sein de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

<b><u>VOTES :</u></b>	<b>POUR</b>	<b>25</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>8 (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA)</b>

- Taux de promotion pour les avancements de grade – Les ratios promus/promouvables

Depuis le 1er janvier 2021, les avancements de grade et les tableaux d'avancement de grade ne sont plus soumis pour avis de la CAP (Commission administrative paritaire).

Dans le cadre de la procédure préalable à l'avancement de grade :

- Le nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion déterminé dans chaque collectivité ; ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique ;
- les propositions d'avancement de grade sont établies au vu des lignes directrices de gestion de la collectivité ;
- l'autorité territoriale établit, par arrêté, le tableau annuel d'avancement et le communique au centre de gestion qui doit en assurer la publicité ;
- si aucun poste vacant n'existe, création des emplois d'avancement par délibération ;
- accord des agents ;
- l'avancement de grade est prononcé par arrêté de l'autorité territoriale

Choix des agents promouvables à inscrire au tableau en fonction :

- Des conditions d'ancienneté à remplir par le fonctionnaire
- De la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience
- Des critères définis dans les lignes directrices de gestion **(arrêté pris par l'autorité territoriale)**

Vu l'avis favorable du comité technique du 11 avril 2022 sur les lignes directrices de gestion (LDG) et les taux de promotion promus/promouvables pour chaque grade d'avancement, sauf pour les grades du cadre d'emplois des agents de police municipale,

La Ville de Saint-Pierre-des-Corps a établi par arrêté les lignes directrices de gestion le 15 avril 2022. Elles sont désormais le document de référence pour la gestion des ressources humaines.

Il est proposé de ne pas modifier les taux de promotion adoptés en 2007, les taux de promotion promus/promouvables sont fixés pour chaque grade d'avancement, sauf pour les grades du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il est également proposé de maintenir la technique de l'arrondi à l'entier supérieur.

Les crédits nécessaires sont prévus aux budgets 2022 et suivants, chapitre 012.

**VOTES :**      **POUR**                **25**  
   **ABSTENTIONS**            **8 (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASGRAN-QUINTARD, Maoya DRICI-KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT)**

**ENFANCE :****- Organisation de l'activité séjours et fixation des tarifs**

Monsieur BRIMOU rappelle qu'il y a lieu de fixer le montant de la participation des familles et propose de reconduire les tarifs appliqués été 2021, sans augmentation.

**Séjour court, pour les familles de Saint Pierre des Corps**

Catégorie	QF	Séjour court 5 jours
A	0 à 400	118.00 €
B	401 à 605	125.00 €
C	606 à 770	130.00 €
D	771 à 920	140.00 €
E	921 à 1100	150.00 €
F	1101 à 1400	160.00 €
G	1401 et +	170.00 €

**Pour les familles hors commune 480.00 €**

De l'ensemble de ces tarifs pourront être déduites les aides de tout organisme auquel peuvent prétendre les familles.

Dans le cadre d'une inscription : dispositif « vacances apprenantes », pour les familles qui pourraient y prétendre, la part famille s'élèvera à 25€

Un acompte non remboursable de 25 € est demandé aux familles.

En cas de contestation de la facturation, un recours par écrit pourra être adressé au service pour étude par l' élu.

Les recettes correspondantes seront encaissées au Budget Communal, Fonction 423, Nature 7066, Enveloppe 405.

**VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité**

**JEUNESSE** :

- Organisation de l'activité séjours et fixation des tarifs

Monsieur BRIMOU, adjoint délégué à la Jeunesse, Education et Engagements, propose à l'Assemblée de reconduire l'offre de séjour au Centre de Plein Air de Lathus, à la campagne, dans le département de la Vienne (86), et de proposer deux séjours au Centre de Cheusse, en bord de mer, dans le département de la Charente Maritime (17).

Monsieur BRIMOU rappelle qu'il y a lieu de fixer le montant de la participation des familles.

**Tarification des séjours pour les familles de Saint Pierre des Corps**

Catégorie	QF	Séjour Campagne - Centre de Plein Air de Lathus	Séjour Bord de mer - Centre de Cheusse
A	0 à 400	120,00 €	140,00 €
B	401 à 605	130,00 €	150,00 €
C	606 à 770	140,00 €	160,00 €
D	771 à 920	150,00 €	170,00 €
E	921 à 1100	160,00 €	180,00 €
F	1101 à 1400	170,00 €	190,00 €
G	1401 et +	180,00 €	200,00 €
<b>Pour les familles hors commune</b>		<b>510,00 €</b>	<b>550,00 €</b>

De l'ensemble de ces tarifs pourront être déduites les aides de tout organisme auquel peuvent prétendre les familles.

Dans le cadre de l'obtention d'une labellisation au dispositif « vacances apprenantes », pour les familles qui pourraient y prétendre, la part famille s'élèvera à :

- 50 € pour le séjour à la campagne, au Centre de Plein Air de Lathus
- 70 € pour le séjour en bord de mer, au Centre de Cheusse

Les recettes correspondantes seront encaissées au Budget Communal, Fonction 422, Nature 7066, Enveloppe 413.

**VOTES** : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

*Convocations adressées le 24 Mai 2022*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33*

*Nombre de conseillers présents : 27*

*Nombre de conseillers votants : 33*

*Secrétaire de Séance : Gilles Frémont*

**Etaients présents : Emmanuel FRANCOIS, Christian BONNARD, Laurence LEFEVRE, Eloïse DRAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Mickaël CHAPEAU, Olivier CONTE, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU,**

Samira MOKADEM, Mukerrem AK, Romain DANGER, Alain DELANCHY, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Maoya DRICI-KOUBA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, François LEFEVRE

**Avaiant donné pouvoir :**

Annick MARICHAL

procuration à Christian BONNARD

Christophe DE AMORIN

procuration à Alain GARCIA

Pascaline DAUMAIN

procuration à Olivier CONTE

Annick VOLATIANA

procuration à Amin BRIMOU

Mohamed BENBEDRA

procuration à Michel SOULAS

Fatiha KENDRI

procuration à Nabil BENZAIT

**Absent :** /

**CONTRAT DE VILLE :**

- Programmation dans le cadre du Contrat de Ville 2015/2020 de l'agglomération tourangelle, prolongé jusqu'en 2022

La Politique de la Ville est une politique publique co-pilotée par l'Etat et la métropole, en partenariat avec les villes. Elle se fixe comme objectif de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les quartiers les plus défavorisés et le reste du territoire.

La programmation 2022 de Saint-Pierre-des-Corps est constituée de 22 actions dont le portage est assuré par des associations locales ou des services municipaux. Après examen des 22 actions et avis de la commission "Petite enfance, parentalité, citoyenneté et Politique de la ville" du 17 mars et 28 avril 2022, il est proposé de retenir la programmation des actions soutenues par la ville de Saint-Pierre-des-Corps suivant le tableau présenté en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

D'APPROUVER la programmation 2022 du Contrat de ville 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022

D'AUTORISER la sollicitation de subvention auprès de tout organisme pouvant aider au financement d'actions dont le portage est assuré par un service de la commune..

D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou Madame DRAPEAU, Adjointe au maire en charge de la Petite Enfance, de la parentalité, de la citoyenneté et de la Politique de la Ville, à signer tous actes et conventions afférents à ce programme.

**VOTES :**     **Délibération adoptée à l'unanimité**



- Programmation du Contrat de Ville 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022

Suite à l'approbation du Conseil Municipal de la programmation 2022 du Contrat de ville 2015/2020, prolongé jusqu'en 2022, il est décidé d'autoriser le versement des subventions aux associations suivantes :

-	<b>C.I.S.P.E.O</b>	<b>35 000,00 €</b>
	<i>Point Rencontre</i>	<i>15 000 €</i>
	<i>P.A.D</i>	<i>10 000 €</i>
	<i>LAEP Lilobulles</i>	<i>10 000 €</i>
-	<b>Sac à Malices</b>	<b>4 100,00 €</b>
	<i>Faire vivre son quartier</i>	<i>1 100 €</i>
	<i>Parentalité</i>	<i>300 €</i>
	<i>Alimentation et petits budgets</i>	<i>1 300 €</i>
	<i>Relais vers l'emploi</i>	<i>200 €</i>
	<i>Culture et citoyenneté</i>	<i>1 200 €</i>
-	<b>OCCE- Coopérative des écoles du REP Decour</b>	<b>500,00 €</b>
	<i>Mon enfant, l'école et moi</i>	
-	<b>ID 37</b>	<b>2 500,00 €</b>
	<i>Informations accès aux droits</i>	
-	<b>Mosaizm</b>	<b>3 000,00 €</b>
	<i>Recueil mémoire sensible</i>	
-	<b>Cincle Plongeurs</b>	<b>900,00 €</b>
	<i>Festival Les pieds qui rient</i>	
-	<b>Cité-Livres « Les amis de l'animation lecture »</b>	<b>500,00 €</b>
	<i>Méli-mélo gourmand à la Rabaterie</i>	

**VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité**

- Dotation politique de la Ville

Créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009, la dotation politique de la ville bénéficie chaque année aux communes de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la DSU par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La commune de Saint-Pierre-des-Corps est éligible à la DPV car :

- Elle appartient à la liste des 250 communes bénéficiaires de la DSU ;
- La population du quartier prioritaire de la Rabaterie est supérieure à 19% de la population totale ;

- Le quartier prioritaire de la Rabaterie est inclus dans le périmètre ANRU.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE**

**D’APPROUVER** les projets inscrits et la demande de subvention pour aider à leur financement.

**D’AUTORISER** Monsieur Le Maire ou Madame DRAPEAU, Adjointe au maire en charge de la Petite Enfance, de la parentalité, de la citoyenneté et de la Politique de la Ville, à signer tous actes et conventions afférents à ce programme.

**VOTES : Délibération adoptée à l’unanimité**

**POLE CULTUREL :**

- Tarifs de l’école de musique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Vu en commission Culture et Communication du 3 mai 2022, il a été proposé de :

- réduire le nombre de tranches de quotients,
- de différencier chaque pratique pour plus d’équité au niveau des cotisations.

Ci-dessous, les tarifs adoptés et applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**TARIFS MENSUELS PROPOSES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022**

	QUOTIENTS				ADULTES SPDC	EXTERIEUR A LA VILLE (le quotient ne s'applique pas)
	A	B	C	D		
	0 à 478	479 à 751	752 à 1334	1335 et plus		
<b>Eveil Musical (Set 6 ans), Formation musicale (F.M.) seule</b>	9,20 €	10,10 €	10,90 €	11,80 €	11,80 €	30,40 €
<b>Cursus : F.M +Instrument + Pratique collective Instrumentale</b>	10,30 €	10,90 €	11,70 €	12,60 €	12,60 €	30,40 €

<b>Pratique Collective seule (ensembles instrumentaux, orchestre débutant et 1er cycle, chorale ,musique actuelle, hip hop et arts plastique)</b>	9,20 €	10,10 €	10,90 €	11,80 €	11,80 €	19,40 €
<b>Deuxième instrument</b>	9,20 €	10,10 €	10,90 €	11,80 €	11,80 €	15,20 €

### Location du Centre Culturel :

Les tarifs sont inchangés par rapport à 2021.

- 290.00 € pour une location simple
- 681.00 € pour une location avec régie lumière et/ou aménagements spécifiques

**VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité**

### URBANISME :

- Promesse de vente de 8 700 m<sup>2</sup>de surface de plancher sur les parcelles situées ZAC Gare cadastrées AY 16, 18, 183, 186, 191, 196, 238, et 255 au profit de la société PROMEO

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la ville a signé en juin 2020 une promesse de vente avec la société PROMEO pour l'acquisition de parcelle situées sur la ZAC Gare en vue de réaliser un programme de bureaux et d'hébergement de 18.000 m<sup>2</sup> de surface de plancher maximum.

Le permis de construire déposé à cet effet a été refusé le 4 février 2022.

Le société PROMEO souhaite maintenir un projet sur ces terrains.

Afin de répondre aux souhaits de la commune et aux contraintes règlementaires ce nouveau projet ne comportera plus qu'une seule tour et ne développera qu'une surface de plancher de 8.700 m<sup>2</sup> maximum pour accueillir principalement de l'hébergement dont de l'hébergement hôtelier.

Compte tenu de ces modifications substantielles la société PROMEO offre d'acquérir une emprise de 2.992 m<sup>2</sup> à détacher d'un terrain d'une plus grande contenance cadastré AY 16, 18, 183, 186, 191, 196, 238 et 255 au prix de 2.000.000 €.

Une nouvelle promesse de vente doit donc être établie entre la Commune et la Société PROMEO.

**VOTES : POUR 21**  
**CONTRE 11 (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI, François LEFEVRE)**

**ABSTENTION 1 (Amin Brimou)**

- NPNRU – Avenant N° 2 à la convention pluriannuelle des projets urbains de TMVL

Parmi les 10 quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Métropole de Tours, 4 sont aujourd’hui inscrits dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), piloté à l’échelle nationale par l’ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Les quartiers visés sont :

- Le Sanitas à Tours, classé « quartier d’intérêt national »
- Maryse Bastié à Tours, classé « quartier d’intérêt régional »
- La Rabaterie à Saint-Pierre-des-Corps, classé « quartier d’intérêt régional »
- La Rabière à Joué-lès-Tours, classé « quartier d’intérêt régional »

A l’échelle des 4 quartiers, les principales modifications apportées et prises en compte dans cet avenant sont les suivantes :

- ➔ Renouveler et diversifier l’offre résidentielle
- ➔ Renforcer l’offre d’équipements de proximité de qualité
- ➔ Conforter les lieux de centralité et les espaces publics

L’ensemble de ces évolutions génèrent un surcroît d’investissement de 30 millions d’euros, portant le volume global d’investissement à 257,7 millions d’euros HT pour 120 opérations de rénovation urbaine.

La convention prendra fin au terme des dernières opérations programmées, actuellement prévues en 2030.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d’adopter la délibération suivante :

- **D’ APPROUVER** l’avenant n°2 à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la métropole de Tours tel que présentée en annexe à la présente délibération ;
- **D’ AUTORISER** Monsieur le Maire ou son adjoint(e) délégué(e) à signer les documents afférents à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la métropole de Tours

**VOTES :      POUR 20**  
**CONTRE      11 (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Cédric ROSMORDUC, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil BENZAIT, Fatiha KENDRI, François LEFEVRE)**  
**ABSTENTIONS 2 (Eloïse DRAPEAU, Amin BRIMOU)**

### **VOIRIE RESEAUX DIVERS :**

- Convention de servitudes entre la commune de Saint-Pierre-des-Corps et le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire pour l'établissement de canalisations électriques souterraines et d'une armoire de coupure, sur les parcelles référencées section AB N° 1121, 1122, 1124

Monsieur Christian BONNARD, Premier adjoint au Maire, informe l'Assemblée de la nécessité de passer une convention de servitude avec le SIEIL 37 pour l'établissement de canalisations électriques souterraines et d'une armoire de coupure, dans le cadre d'une augmentation de la puissance de raccordement de l'entreprise FIGAROL située au 138 avenue Jean Bonnin.

Ces nouveaux réseaux électriques devront traverser des parcelles privées de la commune de Saint-Pierre-des-Corps, référencées section AB n°1121, 1122, 1124.

La présente convention a pour objet de conférer au SIEIL 37 une servitude sur les parcelles AB n°1121, 1122, 1124 qui lui permettra de réaliser toutes les opérations destinées à répondre aux besoins du service public de la distribution publique d'énergie électrique, à savoir l'établissement de 61 ml de canalisations souterraines et d'une armoire de coupure HTA (3,70 m x 3,80 m. Hauteur de 3,07 m).

**VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité**

### **SERVICE ENVIRONNEMENT :**

- Plan d'action 5G

Monsieur Christian Bonnard, Premier Adjoint au Maire, informe l'assemblée que :

Face aux interrogations suscitées par l'arrivée annoncée de la cinquième génération de téléphonie mobile, à la demande des membres du bureau métropolitain, la Métropole a piloté, au premier semestre 2021 une mission de réflexion visant à penser l'impact de cette technologie nouvelle sur notre environnement, d'en imaginer les apports potentiels ou plus largement de s'interroger sur la place du numérique dans notre société. La mission « 5G, Parlons-en ! », qui a mobilisé habitants, représentants associatifs, chef d'entreprise et élus pendant plusieurs semaines a abouti à l'élaboration d'un avis constitué de quarante-trois propositions.

Dans un second temps, et comme la métropole s'y était engagée auprès des membres de la mission, un groupe de travail, constitué d'élus de ses différentes communes, a construit un plan d'action s'appuyant sur les préconisations.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

- D'Adopter le plan d'action de la Métropole et de ses communes
- De Désigner pour siéger Monsieur Stéphane AUDUSSEAU dans le comité de suivi associé
- D'Autoriser le Maire à contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions et à entreprendre toutes démarches afférentes
- De Donner mandat au Maire de renégocier en partenariat avec les autres communes et la Métropole la chartre relative à l'implantation des relais radioélectriques sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire sur les bases des propositions du plan d'actions

**VOTES :      POUR          22**  
**CONTRE      11 (Michel SOULAS, Catherine BONNEAU,**  
**Cédric ROSMORDUC, Laéticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI**  
**KOUBA, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Nabil**  
**BENZAÏT, Fatiha KENDRI, François LEFEVRE)**

**SERVICE DES SPORTS :**

- Attribution d'une subvention municipale annuelle 2022 pour l'USSP Pétanque

L'USSP Pétanque sollicite une subvention annuelle de 1 067,00 €.

**VOTES :      Délibération adoptée à l'unanimité**

- Attribution d'une subvention USEP H. Wallon

L'USEP Henri Wallon sollicite une subvention annuelle de 258 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Decide de verser à l'USEP H. WALLON une subvention annuelle de 258 € pour l'année 2022.

**VOTES :      Délibération adoptée à l'unanimité**

**QUESTIONS ORALES :**

- Le groupe J'Aime St-Pierre : concernant l'aménagement du carrefour entre les rues Gabriel Péri, Audenet Damas et Martin Audenet.
- Le groupe A GaucheS Toute ! avec le soutien de groupes J'Aime St-Pierre et Vivre Ensemble Solidaire en Métropole : concernant le nombre d'emplois ouverts au CMS et combien d'emplois sont réellement pourvus à ce jour.
- (question retirée à la demande de François Lefèvre – Point vu lors du premier voeu)  
Le groupe Agir Ensemble : demande un point des relations avec Diagonale tant pour leur site d'activité que leurs prestations, avant de donner une réponse à leur demande de moratoire de 1 an en attendant de trouver une solution